AMIANTE SS4 OPERATEUR DE CHANTIER

733

Objectifs

- Se conformer à la législation
- Appréhender les risques liés à l'amiante et trouver des solutions pour réaliser des travaux en présence d'amiante
- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- Appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- Être capable d'appliquer les procédures décrites dans le mode opératoire pour la préparation, la conduite, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier.
- Prendre soin de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées tout en préservant l'environnement

Public Visé

Tout travailleur, réalisant des interventions au contact de matériaux amiantés, chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériel qui lui sont confiés, dans le respect des procédures du mode opératoire

Durée

14.00 Heures **2** Jours

Pré Requis

- L'entrée en formation est conditionnée à la présentation d'une attestation de visite médicale valable indiquant l'aptitude médicale au poste du participant.
- L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port deséquipements de protection respiratoire.
- EPI : Chaussures de sécurité.
- Maîtriser la langue française.

Parcours pédagogique

THÉORIE
Conformément aux exigences du Code du Travail et de l'Arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante:
- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) :
- Protection des travailleurs,
- Dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit être remise au salarié lorsqu'il quitte l'entreprise,
- Information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés.

PRATIQUE
Mise en situation sur plateforme pédagogique
- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante
- Connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement :
- Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipement
- Les procédures d'entrée et de sortie de zone.
- Connaître le rôle des équipements de protection collective.
- Être capable de les utiliser selon les consignes établies.
- Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement
- Connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie
- Être capable d'utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies.
- Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées.
- Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement
- Connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés
- Être capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
- Connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication

ECIR FORMATION - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 93130003813

ECIR FORMATION
Pont Royal Sud - 552 Route du Gros Mourre - 13370 MALLEMORT
Tél. : 0490594205 - Site internet : www.ecirformation.fr - e-mail : contact@poleformation-tp.fr
Association loi 1901 - N° Siret : 78273830600011 - N° TVA Intra. : FR33782738306 - Code NAF : 8559A

Prescriptions minimales de formation applicables en fonction de l'activité exercée :
- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- Être capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Être capable d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- Être capable d'appliquer un mode opératoire

Objectifs pédagogiques

EVALUATIONS
Ces évaluations se déroulent selon les modalités définies en annexe 4 de l'Arrêté du 23 février 2012.
- Évaluation théorique de 20 minutes en continu est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment à :
- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques ;
- La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante ;
- Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante ;
- Les moyens de protection ;
- Les destinataires du mode opératoire.
- Évaluation pratique de 1 heure en continu incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire :
- Evaluer les risques liés à l'intervention ;
- Mettre en oeuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination) ;
- Gérer l'élimination des déchets amiantés ;
- Réagir en cas d'incident/d'accident ;
- Mettre en oeuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention.

Méthodes et modalités d'évaluation

Test des connaissances acquises et délivrance d'une attestation de fin de formation

Modalités d'Accessibilité

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation) : contacter le référent handicap, M. Olivier PRAT, au 06 84 24 05 76 ou à olivier.prat@ecirtp.fr

Effectif

De 4 à 6 Personnes

ECIR FORMATION
Pont Royal Sud - 552 Route du Gros Mourre - 13370 MALLEMORT
Tél. : 0490594205 - Site internet : www.ecirformation.fr - e-mail : contact@poleformation-tp.fr
Association loi 1901 - N° Siret : 78273830600011 - N° TVA Intra. : FR33782738306 - Code NAF : 8559A